

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction personnels navigants

Paris, le 23 DEC. 2009

Monsieur le Président de l'AOPA
Monsieur le Président de FFA
Monsieur le Président de l'ANPI

Référence : 09 - 036 / DSAC/PN
Vos réf. :

Affaire suivie par : Pierre Bernard
pierre.bernard@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 01 58 09 47 25 - Fax : 01 58 09 45 20

Objet : mise en place système prorogation à distance

Monsieur le Président,

Je souhaite vous informer de la prochaine mise en place d'un système de prorogation par internet des qualifications de classe SEP et TMG validées par expérience.

Cette « auto-prorogation » pourra être faite par les navigants eux-mêmes dès lors qu'ils sont titulaires d'une licence FCL.

L'auto-prorogation sera possible à partir de la fin du mois de Janvier 2010. Elle vise à éviter aux navigants un déplacement dans un bureau des licences.

Cette facilitation est conditionnée par une déclaration précise des vols qui permet d'attester l'expérience requise. En fin du processus d'auto-prorogation, le navigant lira sur son ordinateur les mentions qu'il devra inscrire lui-même sur sa licence. Parmi ces indications figurera le code individuel attribué pour l'enregistrement de la prorogation.

Un courriel d'information sera adressé à tous les navigants qui nous ont transmis leur adresse électronique.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire si nécessaire et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avec mes meilleurs vœux
Le directeur
personnels navigants

Pierre BERNARD

Copie à : DSAC/D
DSAC/PN/LIC
MALGH

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66

dgac

DSAC